

Fiche de données de sécurité

Selon REACH 1907/2006

1. Identification du produit

- 1.1 Désignation commerciale : ALUMINE DURMAX 30MN »
1.2 Fabricant :
1.3 Types d'utilisation (pour plus de détail, se reporter à la notice technique) :
 Polissage, ...
1.4 Autres données : néant
1.5 REACH N° Enregistrement : 01-2119529248-35-0000
1.6 Société :

STE DIAMINOR-ASRG

11 RUE DE CHATEAUDUN

75009 PARIS

2. Identification des dangers

Produit considéré comme non dangereux.

3. Composition/informations sur les composants

- Nom chimique : oxyde d'aluminium N° de CAS : 1344-28-1
- Masse Molaire : 101.96 g/mol N° EINEC : 215-691-6
- Formule brute: Al_2O_3
- Composants apportant un danger : néant
- Impuretés (présentant un danger) : néant
- Poids en % : > 99,5%
- Autres données : néant

4. Premiers secours

En cas d'inhalation : faire respirer de l'air frais.
En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau.
En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau.

5.

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés :
adapter aux produits stockés à proximité directe.
- 5.2 Risques particuliers :
non combustible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précaution individuelles : éviter la poussière
6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : néant
6.3 Méthodes de nettoyage : ramassage mécanique

7. Manipulation et stockage

- 7.1 Manipulation :
- Mesures techniques : sans objet
 - Précautions : protéger de l'humidité
 - Conseils d'utilisation : éviter la formation de poussières
- 7.2 Stockage :
- Mesures techniques : Pas de précautions particulières
 - Conditions de stockage : sans objet
 - Matériels incompatibles : sans objet
 - Matériaux d'emballage : sans objet

8.

- 8.1 Mesures d'ordre Technique : sans objet
- 8.2 Paramètres de contrôle : observer les règlements locaux en termes de poussières fines:
- (ex OSHA PEL valeur 15mg/m³ poussière totale, 5 mg /m³ pour les poussières respirables, ACGIH-TWA valeur 10mg/m³
DNEL TRGS 900 10mg/m³ respirable, 3mg /m³ alvéolaire
- 8.3.1 Equipements de protection individuelle :
- Protection respiratoire : masque anti-poussières
 - Protection des mains : néant, si les règles normales de l'hygiène industrielle sont respectées
 - Protection des yeux : lunettes de protection portées dans tous les cas d'opérations industrielles
 - Protection de la peau et du corps autre que les mains : néant, si les règles normales de l'hygiène industrielle sont respectées
 - Mesures d'hygiène : enlever tout vêtement souillé. Se laver les mains après le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Etat physique :
- Forme : poudre avec colorant
 - Couleur : Rose
 - Odeur : sans odeur
- Valeur en PH : 8-9
- 9.2 Température de décomposition : sans objet
- 9.3 Point d'éclair : sans objet
- 9.4 Point de fusion : 2050°C
- 9.5 Point d'ébullition : sans objet
- 9.6 Température d'auto-inflammation : sans objet
- 9.7 Caractéristiques d'explosivité : sans objet
- 9.8 Pression de vapeur : sans objet
- 9.9 Densité de vapeur : sans objet
- 9.10 Densité : 3,8g/cm³
- 9.11 Solubilité dans l'eau : insoluble
- 9.12 Coefficient de partage n-octanol/eau : sans objet

Stabilité et réactivité

- 10.1 Stabilité : Pas de décomposition thermique, fusion à 2050°C
- 10.2 Conditions à éviter : sans objet
- 10.3 Matières à éviter : sans objet
- 10.4 Produits de décomposition dangereux : néant

Informations toxicologiques

- 9.13 Toxicité aiguë : produit inerte et non toxique
 - 9.13.1 Effets spécifiques : produit non dangereux dans les conditions normales de manipulation et d'utilisation
 - 9.13.2 Toxicité lourde : Aucun DL50 connu pour les aluminas.
 - 9.13.3 Par l'ingestion : Inconnu ; aucune DL 50 connue
 - 9.13.4 Par inhalation : Niveaux maximum d'exposition : Le total époussette : 10mg/m³
Respirable époussette : 5mg/m³
 - 9.13.5 Sur la peau : Aucun effet sensible sur la peau

10 Informations écologiques

- 10.1 Mobilité : sans objet
- 10.2 Persistance / dégradabilité : eau/Sol
Résultat : produit inerte dans les conditions environnementales normales.
- 10.3 Ecotoxicité : pour les organismes aquatiques.
Résultat : seuil de toxicité supérieur à la solubilité dans l'eau

- 13.1 Traitement des déchets et des emballages :
Produits non dangereux , élimination avec les ordures ménagères (voir réglementations locales et nationales).
- 13.2 Paquets corrompus :
Ne peut pas être considéré. Les Alumines sont inerte et n'exigent aucune précaution spécifique

11 Informations relatives au transport

Transport ONU n°	R.T.M.D.R.	RID/ADR	IMDG Maritime	OACI aérien
Classe				
Groupe, chiffre ou page				
Etiquette(s)				
Code danger				
Code matière				

Le produit n'étant pas dangereux, il est adapté aux transports routiers, ferroviaires, maritimes et aériens, nationaux et internationaux.

Note : emballage
Quantité par colis :

Avion passager :

Avion cargo :

12 Informations réglementaires

Réglementations communautaires :

Ce produit étant non dangereux, il n'est pas soumis à étiquetage.

Règlement français :

Atmosphère de travail : L'article R 232-5 à R232-5-14 du règlement de travail est d'être appliqué, mais non spécifique aux alumines.

Les maladies professionnelles : Non concerné

Contrôle médicale des ouvriers exposés : Il n'y a aucun contrôle médical spécifique pour les ouvriers exposés aux alumines

Travaux interdits : Ne concernent pas l'alumine

Protection d'air, de sols et de qualité de la vie : non concerné

Règlement international

16. Autres informations

L'information donnée correspond à l'état actuel de notre connaissance et de notre expérience du produit et n'est pas exhaustive. Elle s'applique au produit en l'état, conforme aux spécifications, sauf mention contraire. En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

Elle ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaines et de l'environnement.